

*ADMINISTRATION COMMUNALE DE CLERVAUX*

*ENQUETE DE COMMODO ET INCOMMODO*

## AVIS

En vertu de l'article 10 de la loi modifiée du 10.6.1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que la société à responsabilité limitée SA ANTARGAZ LUXEMBOURG a sollicité l'autorisation suivante :

- L'exploitation d'une citerne à gaz aérienne à Weicherdange, 21, Tony Bourg Strooss, pour le compte de la société Café Restaurant Bourg Goerens-Schiltges.  
n° dossier 3A/2024/3780/168

Le dossier est déposé au secrétariat communal de Clervaux du **29 octobre 2024** au **13 novembre 2024** inclusivement pour y être consulté par tous les intéressés.

Clervaux le 29 octobre 2024

Pour le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Clervaux  
**(s) G.Keipes, bourgmestre**                      **(s) Max Keiffer, secrétaire**

